

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2011016

Signataire : CS/RH

OBJET: Envoi d'une délégation à Beit Jala en Palestine pour représenter la ville à la signature du contrat de jumelage entre Iéna (Allemagne) et Beit Jala

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois modifiées n° 92-125 du 6 février 1992 et n° 95-115 du 4 février 1995 relatives à la coopération et au développement international,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine signé le 27 novembre 1997,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune d'Iéna en Allemagne signé le 25 mai 1999,

Vu le budget communal,

Considérant que les villes d'Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine, et de Iéna en Allemagne, ont réaffirmé leur volonté de coopération, notamment dans les domaines de la culture, du sport, de la santé, du travail et de la jeunesse, dans une convention signée le 9 janvier 2010,

Considérant les résultats positifs du 1^{er} Festival culturel pour la Paix qui a lieu à Beit Jala en septembre 2010 à l'initiative des villes d'Aubervilliers, d'Iéna et de Beit Jala,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'envoyer à Beit Jala une délégation de la ville d'Aubervilliers composée de :

- Mme Christine RATZEL-TOGO, Maire-Adjointe en charge de la Coopération décentralisée,
- M. Omar AIT BOUALI, Maire-adjoint aux politiques de la Jeunesse,
- M. Michaël DAHAN, directeur du Cabinet du Maire,
- M. Carlos SEMEDO, directeur de la Direction de la vie associative et des relations internationales,
- Mme Fleur Marie FUENTES, membre de la Compagnie du théâtre de rue *Les Grandes Personnes*.

DIT que Mme RATZEL-TOGO viendra à Beit Jala du 16 au 21 septembre 2011 en vue d'assister à la signature du contrat de jumelage entre les villes d'Iéna et de Beit Jala et de préparer en amont l'édition 2012 du Festival culturel pour la Paix.

DIT que M. AIT BOUALI et M. DAHAN viendront à Beit Jala du 17 au 21 septembre 2011 afin d'accompagner Mme RATZEL-TOGO et travailler sur un projet de coopération sur la jeunesse.

DIT que M. SEMEDO viendra à Beit Jala du 16 au 25 septembre 2011 afin de préparer la venue des deux Maires-Adjoints et travailler sur des projets de coopération.

DIT que Mme FUENTES viendra à Beit Jala du 16 au 21 septembre 2011 afin de préparer un projet pour l'édition 2012 du Festival culturel pour la Paix à Beit Jala.

DIT que les frais de voyage de la délégation seront pris en charge par la ville. Les membres de la délégation recevront des indemnités selon les tarifs pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël, à hauteur d'un forfait journalier de 222 dollars US (actuellement 176 euros) pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

La dépense pour le fonctionnaire de la ville et le membre de la compagnie de théâtre de rue, *Les Grandes Personnes*, est inscrite au budget communal à l'imputation 002/6256/048.

La dépense pour les deux élus et le directeur du cabinet du maire sera imputée sur la ligne 602/6532/021.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué